



Arrêt travail covid

Par mlo7330

Bonjour,

J'ai une petite question vis à vis d'u arrêt de travail pour covid.

J'ai travaillé de 6h à 8h, puis étant dans un état fiévreux, je suis allé me faire tester... Résultat positif.

Mis en isolement 7 jours.

Je souhaiterai savoir si les 2 heures effectué doivent être payé par le patron.

j'ai reçu mes indemnités sans les jours de carences comme prévu.

Merci!

Elliot

Par yapasdequoi

Bonjour,

La date de l'arrêt de travail est celle du jour où vous avez travaillé de 6h à 8 h ?

Vous avez été indemnisé pour cette journée ?

N'espérez pas être payé 2 fois.

Par mlo7330

Bonjour,

Oui c'est le même jour!

Le tarif n'est pas le même en arrêt que les heures travaillées.

Je ne veux pas arnaquer mais je ne souhaite pas l'être non plus

Bonne journée!

Elliott